



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par : Sandrine MARCOU

Tél : 04 67 61 61 39

mail : [sandrine.marcou@herault.gouv.fr](mailto:sandrine.marcou@herault.gouv.fr)

- 6 AOUT 2025

**DEPOT PETROLIER GDH - FRONTIGNAN  
COMPTE RENDU  
Commission de suivi de site  
Réunion du mercredi 11 juin 2025**

Liste de présents :

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture de l'Hérault	Véronique MARTIN SAINT LEON Christine PEPHILY Sandrine MARCOU		Présente Présente Présente
DREAL	Florian VARRIERAS Hélène HARFOUCHE		Présente Présente
ARS	Claire CLAVET Noel FIARD		Présente Présent
SDIS	Lieutenant Cédric SILVESTRE		Présent
DREETS			
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Frontignan	Michel ARROUY Olivier LAURENT		Présent Présent
Conseil Départemental	Sylvie PRADELLE		Présente
Conseil Régional	Sébastien DENAJA Jean-Marc BIAU		Absent Présent
Frontignan	Patricia MARTIN Séverine DURAND Matthieu DANIAU		Présente Présente Présent
<b>Collège riverains</b>			
LEPAP Maurice Clavel	Farida CAMPAGNOL		Absente
Association Les Mouettes			
Association riverains Quartier près St Martin et Canal du Rhône	Céline LAURENS Jean-Luc AVERSENG		Présente Présent
Sète Agglopoie Méditerranée	Jean-Guy MAJOUREL Loïc LINARES Karim FATNASSI		Excusé Excusé Présent
Association des riverains	SIREAU		Présent
<b>Collège exploitant</b>			
Société GDH	Thomas CHAMBAT Céline THORE	Directeur Responsable HSE	Présent Présente

Port Sud de France	Géraldine LAMY Denis IGERT		Excusée Présent
Collège salarié			
Société GDH	Nicolas ROZAND		Présent

## ORDRE DU JOUR :

1. **Adoption du compte rendu de la CSS du 21 mai 2024**
2. **Approbation de l'arrêté préfectoral de renouvellement de la composition de la CSS (n°2024-07-DRCL-0375 du 16 juillet 2024) et du nouveau règlement intérieur**
3. **Bilan de l'activité de la société GDH pour 2024**
  - **Actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts associés,**
  - **Bilan du système de gestion de la sécurité,**
  - **Compte-rendu des incidents et accidents.**
1. **Suivi environnemental**
2. **Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2024**
3. **Echanges - Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 10h15, sous la présidence de Mme Véronique MARTIN SAINT LEON, secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault.*

Elle remercie M. le maire de Frontignan pour son accueil.

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.*

### 1. **Adoption du compte rendu de la CSS du 21 mai 2024**

*Le compte-rendu de la CSS du 21 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### 2. **Approbation de l'arrêté préfectoral de renouvellement de la composition de la CSS (n°2024-07-DRCL-0375 du 16 juillet 2024) et du nouveau règlement intérieur**

L'arrêté préfectoral de renouvellement de la composition de la CSS (n°2024-07-DRCL-0375 du 16 juillet 2024) est adopté à l'unanimité.

Les collègues sont représentés ainsi :

Collège administration de l'Etat : la DREAL

Collège élus des collectivités : M. Michel ARROUY

Collège Exploitant : M. Thomas CHAMBAT

Collège association protection environnement : Mme Céline LAURENS

Collège salarié : M. Nicolas ROZAND

### 3. **Bilan de l'activité de la société GDH pour 2024**

M. le directeur de la société GDH présente le bilan de l'activité pour l'année 2024.

La société de Gestion de Dépôts d'Hydrocarbures créée en 1992 et filiale à 100% de BP France, exploite le dépôt de Frontignan ainsi que le poste de déchargement pétrolier dans le port de Sète-Frontignan ainsi que la canalisation portuaire qui relie les deux installations.

Les ventes « camions sortie dépôt » ont augmenté de 6,6% et les imports de navires depuis le port de Sète de 11,8% par rapport à l'année 2023.

M. le maire de Frontignan souhaite connaître la provenance de cette augmentation.

M. le directeur de la société GDH explique qu'en 2021 plusieurs réservoirs ont été mis à l'arrêt. En 2022 et 2023, ces réservoirs ont été remis en service. Les écarts significatifs entre les entrées et les sorties sont liés à ces remises en service de capacités.

- **Actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts associés :**

Les projets et les investissements sont présentés, concernant les réservoirs, les tuyauteries, les équipements de Défense Contre l'Incendie, l'alimentation et la distribution électrique, la cybersécurité et la sécurité et fiabilité des installations.

M. Sirreau, représentant de l'association des riverains Frontignan Plage, souhaite connaître les avantages et les inconvénients des différents types de toits de cuves.

M. le directeur de la société GDH indique que deux grands types de cuves existent, à toit fixe et à toit flottant. Les toits fixes lorsqu'ils sont en aluminium sont insensibles à la corrosion. Les toits fixes limitent les entrées d'eau dans les réservoirs et les émissions de composés organiques volatils.

Mme Laurens, représentante de l'association des riverains du quartier près Saint-Martin et Canal du Rhône, demande à disposer d'un comparatif des avantages et inconvénients concernant les risques des différents réservoirs.

M. le directeur de la société GDH indique que le comparatif sera annexé au compte-rendu de la CSS.

M. le maire de Frontignan souhaite connaître le nombre de bacs à toit fixe. Il ajoute que le changement de toits sur les bacs ne doit pas faire augmenter le périmètre du PPRT. Il souhaite être informé, préalablement, pour toute demande de porter à connaissance. Il est important que les toits fixes ne viennent pas impacter les citoyens concernant la protection de leur habitation.

M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL précise qu'un toit fixe augmente le risque avec un effet de suppression. L'exploitant a fait une demande de modification par un porter à connaissance. Ce scénario a été étudié dans l'Etude de dangers : l'effet de suppression implique uniquement des bris de vitre hors des limites du périmètre du PPRT. Aucun effet n'est à noter sur les personnes, il n'y a pas eu de modification du PPRT. L'Etat a réalisé un porter à connaissance à la commune concernant les effets sur son territoire, afin que ceux-ci soient intégrés au PLU de la commune.

La consultation du maire sera réalisée systématiquement lors de l'instruction de porter à connaissance impliquant des effets à l'extérieur de l'enceinte du dépôt pétrolier.

M. Sireau souhaite savoir si le retrait du trait de côte est instauré dans les nouvelles considérations.

M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL informe que cela n'est pas encore instauré dans les instructions ministérielles. L'agglomération a réalisé une démarche volontaire sur ce point.

Mme Laurens signale que l'Etat a mis en place une carte interactive, liée aux risques, disponible sur BRGM.

Mme Durand indique disposer d'une carte plus précise.

- Bilan du système de gestion de la sécurité :

Les formations du personnel et des entreprises extérieures ont été réalisées.

L'Etude de dangers a été mise à jour en avril 2023. Le prochain réexamen de l'EDD est prévu en avril 2028. Aucun dossier de porter à connaissance n'est à noter pour 2024.

Les maîtrises des procédés et d'exploitation sont exposées.

Le 27 février 2024, un exercice cybersécurité a été réalisé. En 2024, deux exercices aux pistes de chargement camions ont été réalisés le 1<sup>er</sup> mars et le 11 octobre.

Le 14 octobre 2024, le site a participé à la journée nationale de la résilience face aux risques.

M. Sireau demande si la mise hors service des réservoirs était identique à celle réalisée en 2021. Il souhaite savoir, également, si le revêtement interne des fonds de réservoir permet d'éviter l'incident de 2021.

M. le directeur de la société GDH répond par la négative et précise que c'est une mise hors service anticipée. Concernant les revêtements de fond de réservoir, ceux-ci permettent l'isolation et la protection du fond de réservoir et ainsi éviter l'incident de 2021.

Mme la secrétaire générale souhaite connaître, concernant la gestion des risques incendie, le choix d'équipement et la relation avec le SDIS.

M. Silvestre, lieutenant du SDIS 34, signale qu'à la suite de l'exercice PPI, une collaboration favorable est en cours afin d'utiliser les moyens d'extinction du site.

Un exercice PPI a été réalisé le 13 novembre 2024 avec pour scénario une fuite alimentée d'essence au pied du bac 122, entraînant un épandage massif en cuvette de rétention avec la création d'un nuage de vapeurs et une explosion suivie d'un incendie.

Mme la secrétaire générale souhaite connaître les leçons retenues de l'exercice PPI.

Mme la responsable HSE du site signale une difficulté à accéder au PCO de la commune. La circulation a été barrée partiellement autour du site. Il est souligné une bonne coordination entre le SDIS et la société GDH.

Mme Laurens présente son retour d'expérience.

Mme la responsable HSE du site précise que le déclenchement du POI a été réalisé à 9h00 et le PPI à 10h05.

M. Daniau, représentant des Risques naturels et technologiques, ajoute que la fin d'alerte n'a pas été annoncée. Cela a été remonté au RETEX.

M. Silvestre, lieutenant du SDIS 34 expose le retour d'expérience du SDIS. Les remontées négatives concernaient le blocage routier ainsi que le vocabulaire utilisé entre les spécialistes du site et les personnes extérieures. Il signale un problème de communication avec VNF concernant l'accès au chemin de Halage. Il souligne la qualité des échanges avec le site GDH.

M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL souhaite trouver un compromis pour la modification du chemin de halage.

La bonne initiative est soulignée par Mme Laurens. Elle souhaite que l'ensemble des associations visite le dépôt.

M. le directeur de la société GDH prend note.

#### - Compte-rendu des incidents et accidents :

1 accident de travail avec arrêt a été relevé en 2024, ainsi que 1 accident sans arrêt, 6 premiers soins et 4 accidents de trajet.

Les incidents ayant eu lieu en 2024 sont présentés, au nombre de 3.

#### 1. Suivi environnemental :

Le bilan environnemental est présenté avec la production d'hydrocarbures, la production de déchets, les prélèvements d'eau et les rejets. La consommation d'eau a diminué en 2024.

Les rejets totaux d'effluents aqueux sont de 122 4990 m3, contre 152 316 m3 en 2023.

Il est précisé par M. le directeur de la société GDH que l'eau industrielle est une ressource précieuse. Ces bonnes pratiques ont pour objectif d'être pérennisées.

Mme Calvet de l'ARS souligne une hausse importante des rejets en 2023.

Mme la représentante HSE du site précise qu'en 2023, durant une période de sécheresse, le site disposait de peu d'eau dans les rejets, expliquant les concentrations plus élevées. En 2025, le site reste attentif quant aux rejets de purges. Le système de traitement des effluents a été nettoyé en 2024, permettant de retrouver sa capacité d'origine.

M. Sireau souhaite connaître les valeurs réglementaires à ne pas dépasser.

Mme la représentante HSE du site signale que celles-ci seront présentées lors de la prochaine CSS.

Mme Laurens demande si les effluents sont rejetés dans l'étang de La Peyrade Sud.

Mme la représentante HSE du site répond par la positive.

Les rejets de COV et de benzène sont présentés.

Mme Laurens demande une carte complète des piézomètres.

Mme Calvet signale qu'une étude a été réalisée par Santé Publique France. Le bilan a été remis fin décembre 2022.

Il est signalé par Mme la secrétaire générale que cette étude sera partagée à l'ensemble des membres.

Mme Laurens a émis, lors de la dernière CSS, une demande d'évaluation des risques sanitaires et réitère sa demande.

Mme la secrétaire générale trouve pertinent de réaliser une réunion avec le corps médical afin d'échanger et d'identifier si cela est pertinent de réaliser une évaluation des risques sanitaires.

M. le directeur de la société GDH informe que la société a adhéré à ATMO Occitanie en janvier 2024 ainsi qu'à l'Observatoire des odeurs du Bassin de Thau en mars 2024. Courant 2025-2026, le lancement d'une évaluation de l'influence des activités de GDH sur la qualité de l'air est programmé.

Mme Laurens souhaite intégrer deux capteurs supplémentaires au niveau du quai voltaire et du mur du lotissement de la raffinerie.

M. le directeur de la société GDH prend note.

M. le maire de Frontignan souligne l'importance de travailler collectivement sur la qualité de l'air.

Mme Laurens demande si, lors de la prochaine CSS, ATMO Occitanie peut être conviée.

Mme la secrétaire générale répond par la positive.

En 2024, 8 audits internes ont été menés sur le site, 7 audits internes groupe BP, 3 revues de direction et 1 505 visites de sécurité terrain.

Le 28/06/2024, une étude technico-économique sur l'amélioration de la qualité des eaux rejetées a été réalisée. Un plan d'action pluriannuel est en cours afin d'améliorer la qualité des effluents aqueux du site.

Mme Laurens souhaite connaître l'état de la nappe phréatique.

Mme la responsable HSE du site signale que les résultats d'analyse restent stables. En 2024, quatre piézomètres supplémentaires ont été installés afin de réaliser un suivi plus approfondi.

M. Sireau souhaite avoir accès à l'étude technico-économique.

M. le directeur de la société GDH va se renseigner auprès de la DREAL.

Il est précisé par M. le directeur de la société GDH que 98% des tuyauteries sont aériennes. Les sections enterrées font l'objet de protections cathodiques

*M. le maire de Frontignan remercie l'ensemble des participants et quitte la salle à 16H05.*

## **2. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées de la DREAL en 2024**

Mme l'inspectrice des installations classées présente les visites d'inspection :

- 7 février 2024, avec pour thème les équipements sous pression. Une lettre de suite préfectorale a été actée. L'exploitant s'est remis en conformité.
- 5 avril 2024, concernant le respect des prescriptions de mise en demeure sur la vérification de la mise hors exploitation du bac n°121 à la date butoir du 31 mars 2024. Aucune suite administrative n'a été nécessaire.
- 18 décembre 2024, concernant le respect des prescriptions de mise en demeure sur la vérification de la mise hors exploitation du bac n°116 à la date butoir du 31 décembre 2024. Aucune suite administrative n'a été nécessaire.

Un contrôle inopiné sur l'eau a été réalisé les 27 et 28 novembre 2024, concernant la vérification de la qualité des eaux de rejets avec rejet au milieu naturel (Canal de la Peyrade). Aucune non-conformité n'a été relevée.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été acté, portant sur la prorogation de l'échéance de mise hors exploitation du bac n°140 de fin 2024 au 31 août 2025.

Il est rappelé que les rapports des inspections et des actes administratifs sont disponibles sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Un exercice PPI a été réalisé le 13 novembre 2024. Le retour d'expérience de l'inspection a permis d'identifier une très bonne interaction entre la DREAL et les différents services, une mobilisation réactive des services, la réactivité de la CASU et la technicité des moyens déployés par le SDIS.

M. Biau souhaite connaître le nombre de salariés sur site.

M. le directeur de la société GDH signale que le nombre de salariés est fixe. La société comptabilise 37 salariés. Chaque année, une campagne de mesure d'exposition des salariés est réalisée.

M. Sireau souhaite savoir sur quelle durée l'étude technico-économique a-t-elle été réalisée.

M. le directeur de la société GDH indique une durée de vie de 40 ans.

Mme Laurens demande si le site est concerné par la surveillance des PFAS.

M. l'adjoint chef de l'unité départementale de la DREAL répond par la négative.

## 1. Echanges - Questions diverses

Mme la secrétaire générale remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 16h25.

Pour le préfet,



Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Véronique MARTIN SAINT LEON